



FEVRIER 2013

CREATION D'UN HOPITAL DE JOUR AU CMP A

COMPTE RENDU du CHSCT du 18 octobre 2012

A l'ordre du jour du CHSCT du 18 octobre 2012, la Direction de Site présentait son projet de réorganisation de l'Hôpital de Jour du service de Psychiatrie A par l'ouverture de 12 places d'HJ.

Les représentants CGT au CHSCT sont favorables à l'ouverture d'une structure destinée à l'accueil de certains patients déjà en hospitalisation de jour dans les unités du CMP A, mais ont fait part de leurs inquiétudes sur le fonctionnement prévu pour ce projet.

En effet, la Direction de Site a rappelé que la création de cet hôpital de jour se ferait sans aucun apport supplémentaire en personnels. En résumé, il n'y aura aucune création de poste pour faire fonctionner ce service. De plus, les deux postes d'IDE prévus seront impactés sur deux unités d'hospitalisation à temps complet existantes, deux IDE du roulement « psy » seront repositionnées dans les services concernés, donc retirées de ce roulement et de ce fait, manqueront pour pallier l'absentéisme des autres unités du Centre Médico-Psychologique (CMP A et CMP B).

Notons également que dans le projet, il est mentionné « *qu'en cas de difficultés majeures liées à de l'absentéisme, l'activité de l'HJ pourra être temporairement interrompue ! L'activité de l'hospitalisation complète ne sera pas impactée* »... Nous nous interrogeons d'ores et déjà sur les conséquences néfastes qu'une telle mesure aurait sur la prise en charge des patients.

D'autre part, les représentants CGT soulignent que les plages horaires (9 H / 17 H 30) fixées dans ce projet amèneront les IDE à se trouver seule durant une heure le matin et une heure en fin de poste : nous considérons que les conditions de sécurité optimales ne sont pas respectées au vu du nombre de patients accueillis.

En ce qui concerne les autres intervenants dans cette structure (Equipe de Nettoyage, Ergothérapeute, Kinésithérapeute, Assistante Sociale, Psychologue, Secrétaire), aucun supplément de temps de travail et d'effectifs ne sera accordé, ce qui va créer d'importantes difficultés pour absorber ce surcroît d'activité...

Les représentants syndicaux regrettent que ce projet soit présenté avec autant d'incertitudes et d'incohérence. Ils estiment qu'à l'heure actuelle, un avis ne peut être émis.

Après les différentes remarques des membres du CHSCT, et notamment sur la carence en temps médical, la Présidente a demandé que ce dossier soit représenté à un CHSCT ultérieur. A ce jour, le dossier est toujours en attente d'une nouvelle présentation à cette instance.

Pour la CGT,
un projet de ce type nécessite des moyens humains et matériels en adéquation avec la population accueillie. En aucun cas, la création d'une nouvelle activité au sein d'un service ne doit entraîner la suppression de postes et de ce fait, la dégradation des conditions de travail du Pôle.

Allo Cgt : HGM/CMP : 51.864

NHE : 50.400

H Nord : 66.102

cgt@chu-clermontferrand.fr